

COMMUNIQUE

La société COTTIN FRERES a signé un protocole de cession du domaine viticole composé de 7 ha de vignes et de bâtiments, installations et équipements qu'elle détient à Meursault, comme annoncé dans son précédent communiqué du 26 novembre 2010. La cession s'effectuera au profit d'un groupement d'acquéreurs composé d'investisseurs représentés par Monsieur Robert Bohr, sommelier New Yorkais réputé, qui s'associeront, pour l'exploitation dudit domaine à Messieurs Jean-Marc Roulot gérant du Domaine Roulot et Dominique Lafon gérant du Domaine des Comtes Lafon, à Meursault.

La cession définitive est prévue dans le courant du mois de janvier 2011 par le Groupe COTTIN FRERES qui conservera la propriété et l'usage de la dénomination commerciale "Labouré Roi" sous toutes ses formes.

Le prix global de cession des deux filiales cédées (la SCI du Domaine René Manuel et la SCEA Château Labouré Roi), de l'ordre de 12,3 millions d'euros, correspond à une plus-value significative par rapport à la valeur de 6,7 millions d'euros de ces actifs dans les derniers comptes annuels consolidés au 30 septembre 2009.

Cette cession d'un actif non stratégique de nature patrimoniale est sans incidence significative sur le chiffre d'affaires et le résultat opérationnel consolidés du Groupe COTTIN FRERES, qui se renforce sur son cœur de métier de Négociant – Eleveur pour privilégier son action à l'exportation notamment dans les pays émergents.

Dès que la cession sera finalisée, le conseil d'administration de COTTIN FRERES se réunira et devrait proposer à une assemblée générale extraordinaire de distribuer aux actionnaires la majeure partie du produit net de cette cession.